

Amazighe

Item 3
AM

Item 4. 12

Monsieur le Président,

Je m'appelle Lamia Haouet et je suis membre de l'Association Tunisienne pour la Culture Amazighe.

En tant que tunisienne, je suis très fière des grandes avancées en matière de démocratie réalisées par mon pays depuis la révolution de 2011.

Cependant, force est de constater que les droits des minorités continuent d'être bafoués et même ignorés, notamment ceux du peuple autochtone du pays, le peuple amazigh que je représente ici.

L'état tunisien a ratifié toutes les chartes et conventions internationales en matière de droits des peuples autochtones, mais dans sa constitution de 2014, il ne reconnaît que l'arabité de la Tunisie, condamnant ainsi une culture vieille de plus de 3000 ans à la marginalisation et à l'assimilation. *la langue amazighe est en voie de disparition dans mon beau pays, réduite à l'aire de 12 villages.*
En dépit des recommandations du Comité des Droits économiques, sociaux et culturels de 2016, l'Etat tunisien continue d'entraver l'effort des associations dédiées à la promotion de la langue et de la culture amazighe, avec souvent des moyens basiques. *Seules 4 des 12 associations qui existent à notre connaissance se sont vues octroyer un visa d'autorisation d'activité. Faut de subventions, sur 12 associations qui existent à notre connaissance, seules 4 d'entre elles sont actives.*

Monsieur le Président,

En Tunisie postrevolutionnaire, l'apprentissage des langues est privilégié depuis le primaire : on apprend l'arabe, le français puis l'anglais, puis optionnellement l'italien, l'espagnol, l'allemand ou même le turc. Aux universités publiques, il existe également des chaires de russe, de chinois et même de latin, de grec, d'hébreu. Pourquoi l'Amazighe, langue ancestrale du pays n'est-elle pas incluse dans cette liste ???

Nous recommandons à l'État tunisien de prendre toutes les mesures administratives et législatives en vue d'assurer la création d'une chaire de langue amazighe, d'encadrer la formation de professeurs qui puissent en assurer l'enseignement à tous les niveaux scolaires, lui concédant ainsi au moins le même statut que les autres langues déjà enseignées.

Nous recommandons également la révision des manuels scolaires afin d'y inclure la connaissance de l'histoire et de la culture du peuple autochtone du pays et freiner ainsi le processus d'aculturation dont est victime la population amazighe tunisienne.

Nous recommandons finalement à l'Etat tunisien *d'encourager économiquement* ~~d'œuvrer afin de faciliter la légalisation~~ de la vie associative visant la promotion de la langue et de la culture amazighe.

Merci de votre attention.